

I. En l'année 1911

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jahresbericht über die Inländische Mission der katholischen Schweiz**

Band (Jahr): **48 (1911)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT FRANÇAIS
SUR LES
MISSIONS INTÉRIEURES
DE LA SUISSE
du 1 janvier au 31 décembre 1911.

(Directeur: F. Scherzinger.)

I.
En l'année 1911.

1911 — Sur le champ des courses — Extraits des livres paroissiaux — Un ancien projet — De nouveau „Ceterum censeo“. —

Le calendrier d'il y a un siècle a, de mémoire d'homme, joué un rôle dans nos campagnes. Il annonce le temps probable et en dit plus au paysan que tous les prophètes et météorologues du vingtième siècle réunis.

L'année 1811 par exemple est en honneur chez tous les vignerons du lac de Zurich aussi bien que chez ceux des bords du Rhin.

Les personnes dès lors qui pronostiquaient du résultat économique annoncé par notre rapport annuel en consultant, moins les sciences naturelles modernes que la philosophie campagnarde du calendrier d'il y a un siècle, celles-là saluaient l'année 1911 comme une année sainte, comme une année jubilaire qui, à l'exemple de celle du siècle dernier allait être bénie.

Le calendrier du campagnard avait raison. Non seulement l'année 1911 a été excellente pour le vigneron, mais le campagnard aussi, soit au centre, soit au nord, soit à l'est du pays pourra inscrire en lettres d'or l'année de notre siècle qui se termine par le chiffre 11. Elle fut une année de bénédiction.

Et l'année où le campagnard est content de son bilan économique, une expérience de bientôt cinquante ans le démontre, les Missions Intérieures n'ont pas à se plaindre. L'année est-elle bonne pour le paysan, l'œuvre par excellence des Missions Intérieures participe toujours abondamment à cette bénédiction.

Ainsi en fut-il en 1911. L'année de la comète fut suivie pour notre œuvre d'une année moyenne dans le bon sens du mot, autant pour ce qui regarde le résultat des quêtes que le nombre des legs et dons extraordinaires. Nous voyons ici une preuve de l'intarissable esprit de dévouement du peuple suisse tout aussi bien que de la popularité toujours croissante de notre œuvre parmi nos populations. Après cette courte notice caractéristique de notre rapport nous laisserons parler le bilan de nos comptes.

Il atteste pour 1911 :

Recettes ordinaires	frs. 186,408. 32	(1910 frs. 181,976. 42)
Dépenses ordinaires	„ 206,783. —	(1910 „ 202,720. —)

Ce qui donne pour
1911 un **Déficit** de.... frs. 20,374. 68

Nous avons donc sur 1910 une **augmentation de recettes**
de frs. 4,431. 90
et une **augmentation de dépenses** de „ 4,063. —

Le fonds de Mission se monte à la fin
de 1911 à frs. 860,622. 03
tandis qu'il était pour 1910 „ 826,734. 92

Il donne donc une **augmentation** de „ 33,887. 11

Il a été distribué aux stations en dons extra-
ordinaires la somme de frs. 64,400. —

* * *

Ce sont de beaux résultats, et cela d'autant plus qu'à côté des cantons agricoles qui sont l'appui principal de notre œuvre, les populations industrielles ont contribué aussi d'une manière considérable à cette augmentation. Parmi les cantons de la première catégorie nous nommerons à titre d'exemple :

Zoug	avec Fr. 7,998. —	(1910 Fr. 7,822. 60)
Schwitz	„ „ 15,644. —	(1910 „ 10,609. 75)
Lucerne	„ „ 37,404. —	(1910 „ 32,675. —)
Obwald	„ „ 3,500. —	(1910 „ 3,200. —)

Parmi les cantons industriels :

Glaris	avec Fr. 2,754. —	(1910 Fr. 2,160. 20)
Zurich	„ „ 4,600. —	(1910 „ 3,084. 17)
Bâle-Ville	„ „ 4,322. —	(1910 „ 3,230. —)

Ces chiffres magnifiques font grandement honneur aux cantons industriels de la Diaspora. On en conviendra spécialement si l'on considère qu'en 1911 le spectre du renchérissement de la vie a exercé spécialement son influence dans les milieux industriels et parmi le prolétariat des agglomérations urbaines.

Parmi les cantons mixtes, le canton de St Gall brille de nouveau par sa fidélité aux Missions Intérieures et leur a fourni Fr. 38,097.70 (34,940 en 1910).

Les 12 cantons suivants apportent des **recettes supérieures** à celles de 1910

Tableau I

	1911	(1910)
	Fr. Ct.	Fr. Ct.
Argovie	15,579.—	15,552.—
Appenz. R. E.	528.—	337.—
Bâle-Ville . . .	4,322.—	3,230.—
Glaris	2,754.—	2,160.—
Lucerne	37,404.—	32,675.—
Obwald	3,498.—	3,230.—
Schwitz	15,644.—	10,609.—
St Gall	38,097.—	34,940.—
Tessin	2,600.—	2,320.—
Vaud	1,242.—	906.—
Zurich	4,683.—	3,084.—
Zoug	7,989.—	7,822.—

Les 12 suivants accusent un **Recul** pour 1911

Tableau II

	1911	(1910)
	Fr. Ct.	Fr. Ct.
Appenz. R. I.	1,530.—	2,157.—
Bâle camp.	1,312.—	1,523.—
Berne	3,660.—	6,115.—
Fribourg . . .	13,345.—	19,103.—
Genève	2,379.—	2,925.—
Grisons	4,258.—	4,960.—
Neuchâtel . . .	493.—	622.—
Nidwald	2,516.—	2,702.—
Schaffhouse . .	555.—	655.—
Soleure	4,286.—	5,783.—
Thurgovie . . .	5,702.—	5,794.—
Uri	4,374.—	4,500.—

Les chiffres ci-dessus font voir dans l'un et l'autre tableau que de notables oscillations par rapport aux recettes de 1910 ne se sont produites que dans peu de cantons seulement. Le tableau I qui nous montre l'augmentation de recettes par rapport à 1910 concerne surtout les 4 cantons d'Appenzell R. E., Lucerne, Schwitz et St. Gall tandis que d'autre part le recul constaté dans le tableau II est attribué en particulier aux cantons de Appenzell R. I., Berne, Fribourg et Neuchâtel.

On aurait tort toutefois de vouloir chercher dans un manque de zèle ou d'organisation la cause du recul, d'ailleurs ci et là peu important, des cantons de la deuxième catégorie. La différence négative doit être attribuée plutôt au fait que pour 1910 dans l'un ou l'autre de ces cantons, des legs importants ou des dons extraordinaires furent à leur échéance inscrits aux recettes ordinaires comme cela se faisait depuis quelques années, tandis qu'en 1911 de pareils dons ne furent pas reçus ou furent versés pour constituer le fonds de Mission. (Voir p. ex. Fribourg, Berne etc.)

Sur le „champ des courses“.

(Résultats individuels.)

Si l'on voulait, comme cela se fait dans nos fêtes patriotiques, faire une distribution de prix et récompenser selon leurs mérites les paroisses et les groupements qui depuis des années atteignent des résultats vraiment étonnants, il y a longtemps qu'on serait embarrassé de trouver des branches de chêne et de laurier pour récompenser tous les braves qui haut la main mériteraient des couronnes.

Ainsi notre liste des quêtes de paroisses dans quelques cantons nous montre depuis quelque temps des chiffres indiquant un résultat merveilleux. Pour immortaliser comme elle le mérite la fidélité à notre œuvre de ces paroisses, nous les mentionnerons sous une rubrique spéciale, ce qui sera un honneur pour elles et un exemple pour les autres.

Ce sont :

Ct. d'Argovie, entr'autre paroisses	Badén	(frs. 475)
	Bremgarten	(frs. 554)
	Dietwil	(frs. 550)
	Sins	(frs. 882)
	Villmergen	(frs. 530)
Ct. d'Appenzell R.-I.	Appenzell	(frs. 730)
	Gonten	(frs. 750)
Ct. Fribourg	Fribourg-ville	(frs. 2226)
Ct. Genève	Genève-ville	(frs. 1158)
Ct. Glaris	Glaris	(frs. 500)
	Näfels	(frs. 550)
Ct. Grisons	Coire	(frs. 1113)
	Ilanz (Diaspora)	(frs. 300)
Ct. Lucerne	Dagmersellen	(frs. 650)
	Eschenbach	(frs. 700)
	Escholzmatt	(frs. 800)
	Grosswangen	(frs. 770)
	Hitzkirch	(frs. 800)
	Hochdorf	(frs. 1236)
	Inwil	(frs. 470)
	Kriens	(frs. 890)
	Münster	(frs. 670)
	Römerswil	(frs. 659)
	Root	(frs. 700)
	Ruswil	(frs. 1110)
	Schüpfheim	(frs. 980)
Ct. Nidwald	Stans	(frs. 701)

Ct. Obwald,	entr'autre paroisses	Sarnen	(frs. 710)
Ct. Schwitz	„	Arth	(frs. 800)
		Einsiedeln	(frs. 3730)
		Ingenbohl	(frs. 1180)
		Küssnacht	(frs. 400)
		Lachen	(frs. 485)
		Muotathal	(frs. 880)
		Schwitz	(frs. 2400)
		Tuggen	(frs. 379)
Ct. Soleure	„	Soleure	(frs. 754)
Ct. St. Gall	„	Altstätten	(frs. 1068)
		Berschis	(frs. 351)
		Bütschwil	(frs. 1500)
		Goldach	(frs. 800)
		Gossau	(frs. 3006)
		Häggenschwil	(frs. 500)
		Jonschwil	(frs. 600)
		Mörschwil	(frs. 960)
		Niederwil	(frs. 268)
		Rapperswil	(frs. 400)
		Rorschach	(frs. 720)
		St. Gall	(frs. 4000)
		Steinach	(frs. 355)
		Tübach	(frs. 610)
		Waldkirch	(frs. 600)
		Wil	(frs. 2200)
Ct. Thurgovie	„	Arbon	(frs. 443)
		Bischofszell	(frs. 700)
		Sirnach	(frs. 500)
Ct. Uri	„	Altdorf	(frs. 1313)
		Bürglen	(frs. 500)
Ct. Valais	„	Sion	(frs. 1110)
Ct. Zoug	„	Baar	(frs. 1000)
		Cham	(frs. 1800)
		Unterägeri	(frs. 570)
		Zoug	(frs. 1500)
Ct. Zurich	„	Thalwil	(frs. 190)
		Zurich	(frs. 2250)

Les livres paroissiaux.

Nos paroisses de Mission enregistrent pour 1911 :

Baptêmes	6530 (1910: 6727)
Mariages célébrés à l'église (dont 474 mixtes)	1579 (1910: 1718)
Sépultures	2741 (1910: 2376)

Le nombre des unions mixtes contractées à l'église se monte ainsi à plus du tiers (3,5) des mariages (1910: 3,4). Des différents rapports et statistiques il ressort en outre qu'un nombre nullement négligeable de mariages (mixtes pour la plupart) ont été contractés sans être bénis à l'église (mariages civils).

Un ancien projet.

Une vieille question, à laquelle depuis des années, dans les rapports annuels des Missions Intérieures nous souhaitions une solution prochaine et heureuse, a été résolue en cette année 1911. Nous voulons parler de la question de rendre indépendantes les anciennes paroisses des Missions Intérieures (Fonds de traitement des curés).

Dans notre dernier rapport encore, en nous basant sur les résultats du dernier recensement soit du déplacement de la population au point de vue des confessions, nous avons démontré amplement qu'avec le temps il deviendra impossible aux 684,000 catholiques des cantons essentiellement catholiques de contribuer aux frais du culte pour leur propre compte et de plus pour les 907,000 catholiques de la Diaspora.

Dans le même rapport nous avons mentionné aussi que les évêques suisses, donnant suite aux études faites à ce sujet ont pris la chose en mains et discuté cette question dans leurs conférences. Nous ajoutons que les statuts, munis de leur approbation avaient été élaborés. Nous croyons avoir suffisamment renseigné le lecteur sur le but et la nécessité d'une telle fondation pour pouvoir nous dispenser d'en donner de nouvelles explications et nous nous bornerons à indiquer ce qui a rapport plus directement à l'organisation de détail du «fonds de traitement des curés». Nous citerons pour cela les statuts qui arrêtent les dispositions suivantes:

Art. 1. Afin de rendre les stations de missions indépendantes du résultat des quêtes annuelles des Missions Intérieures et d'en décharger ainsi le budget il est fondé par l'épiscopat suisse un fonds de traitement des curés avec les intérêts duquel certaines paroisses seront désormais soutenues au lieu de l'être par les collectes annuelles des Missions comme c'était le cas précédemment.

Art. 2. Ce fonds de traitement des Missions Intérieures est constitué comme suit:

a) Par la collecte annuelle appliquée jusqu'ici à l'œuvre anti-esclavagiste dont N. S. P. le Pape Pie X a autorisé l'épiscopat suisse à retenir le montant en faveur de la Diaspora suisse;

b) par des legs éventuels ou donations, ainsi que par des subsides du fonds de mission des Missions Intérieures.

Art. 3. Le fonds de traitement des curés sera administré comme fonds séparé et ne pourra pas être livré aux différentes stations. Il est propriété légale des Missions Intérieures et en raison de sa destination considéré comme bien d'église.

Art. 4. La gérance du fonds de traitement est assurée par un conseil d'administration dans lequel les cinq évêques diocésains et l'administrateur apostolique du Tessin, nomment chacun un délégué et les Missions Intérieures choisissent trois membres. Le caissier est choisi librement par le conseil d'administration. Il est soumis à son contrôle.

Art. 5. Le conseil d'administration du fonds de traitement détermine le roulement ou le tour de chaque diocèse appelé à bénéficier du fonds de traitement. Il aura égard au nombre de ses stations de mission et aux contributions par lui apportées. Dès que les ressources nécessaires ont été atteintes, la paroisse à laquelle elles seront attribuées est conformément à l'art. 1 radiée du budget des Missions Intérieures et s'adressera désormais au fonds de traitement.

Pour les 25 premières stations appelées à bénéficier du fonds de traitement l'ordre des diocèses sera le suivant :

Bâle et Lugano, Coire, Fribourg, St. Gall, Sion
Coire, Bâle et Lugano, Coire, Fribourg, St. Gall
Coire, Bâle et Lugano, Coire, Bâle et Lugano, Fribourg
Coire, Bâle et Lugano, Coire, Fribourg, St. Gall
Coire, Bâle et Lugano, Fribourg, Coire, Bâle et Lugano.

Art. 6. Chaque fois que le tour d'un diocèse est arrivé l'évêque en est informé par le Conseil d'administration. Eu égard aux circonstances il désigne la paroisse de son diocèse qui bénéficiera du fonds de traitement et la présente au Conseil d'administration en donnant une indication exacte de la situation financière dans laquelle elle se trouve.

Art. 7. Le comité d'administration fixe le capital au bénéfice duquel sera mise la paroisse présentée par l'évêque. Il tiendra compte pour déterminer ce capital des conditions locales et de la situation financière de la dite paroisse qui sera ensuite conformément à l'art. 5 exclue de la participation au budget des Missions Intérieures. Le Conseil d'administration ne prend toutefois pas en considération le traitement éventuel des vicaires et ne s'occupe que d'assurer le traitement du curé.

Art. 8. Le Conseil d'administration aura soin que chaque année, le nom de la station de mission à laquelle sera attribué le fonds de traitement soit publié dans le rapport des Missions

Intérieures, ainsi qu'un court aperçu de son histoire. Le Conseil d'administration invitera de plus la presse catholique à reproduire cette publication.

* * *

En application de l'art. 4 et de l'art. 8 des présents statuts nous faisons connaître que le Conseil d'administration du fonds de traitement s'est constitué et il fait connaître que la paroisse mixte de

Birsfelden

(Canton de Bâle)

a été désignée comme première station de mission qui selon l'ordre attribué aux différents diocèses par les statuts bénéficiera du fonds de traitement¹⁾.

C'est à nous maintenant catholiques suisses qu'il incombe d'aider à réaliser selon l'invitation de l'autorité épiscopale une entreprise qui, si elle fait à nouveau appel à l'esprit de sacrifice du peuple suisse, n'en est pas moins devenue, de l'avis d'hommes prévoyants et d'amis fidèles et dévoués à notre œuvre, une nécessité inévitable. Et surtout gardons-nous d'envisager le fonds de traitement comme une entreprise concurrente dont on pourrait craindre le préjudice porté à l'œuvre principale que sont les Missions Intérieures. Le fonds de traitement a au contraire été établi pour venir en aide à l'état de nos finances — nous osons même l'affirmer — pour prévenir une catastrophe financière qui avec le temps n'aurait pas manqué de nous assaillir.

L'idée du fonds de traitement n'est du reste pas nouvelle. Ce que, en suite d'études approfondies et après avoir triomphé de sérieuses difficultés nous pouvons enfin établir, est une institution déjà ancienne et très prospère chez les protestants suisses qui ont leurs œuvres et assistance religieuse analogue à celle des Missions Intérieures. Ce que désormais, en lieu et place de notre obole pour l'œuvre antiesclavagiste, nous donnerons en faveur du fonds de traitement de telle ou telle paroisse, les protestants le font depuis de nombreuses années et d'une manière exemplaire en donnant chaque année, le dimanche de la réformation des milliers de francs qu'ils effectent à la fondation d'une communauté déterminée de leur Diaspora.

Catholiques, faisons voir que nous avons aussi pour la protection et le maintien de notre patrimoine religieux, pour nos grandes et nobles idées, le même intérêt et la même compréhens-

¹⁾ Pour le court aperçu de l'histoire de cette paroisse de mission, voir à l'appendice de ce rapport.

sion. C'est dans cet espoir que nous recommandons tout particulièrement à votre fraternelle sollicitude la paroisse de **Birsfelden** !

„Ceterum censeo“ !

L'année dernière déjà, nous choisissons comme titre de notre conclusion le mot par lequel le vieux Romain avait l'habitude de terminer ses discours du sénat. Il est écrit pour les ecclésiastiques, nous n'avons donc pas besoin de le traduire.

Le vieux Caton, sans doute pensait à autre chose que l'auteur de ces lignes. Sous un certain rapport cependant nous nous rencontrons avec lui mais notre point de vue est toutefois plus positif.

Quiconque a lu notre rapport de 1910 se souviendra que nous avons employé l'expression de Caton au sujet de la **collecte à domicile**. Et de même que le raisonnement initial et final du censeur romain se mouvait autour de ce seul point — *Cartaginem esse delendam* — de même les Missions Intérieures doivent entrevoir dans la collecte à domicile sur une échelle aussi étendue que possible l'alpha et l'oméga d'une situation financière avantageuse. Et de fait, sans la destruction de ce «*Cartago*» des préjugés que les collectes ne peuvent être faites qu'à l'église, comme aussi sans la disparition d'une certaine négligence il n'y aurait pas de grands succès à attendre pour notre œuvre. Et si dans nos précédents rapports nous disions quelque part que nous n'aurions pas de repos avant d'avoir atteint le résultat que nous cherchons, nous pouvons ajouter maintenant que „plus nous nous approchons de ce résultat, plus nous nous affermissons dans notre manière de voir que les collectes doivent être faites à domicile.

La meilleure réclame est le succès. A ce sujet qu'il nous soit permis de faire connaître au lecteur que sur 26 paroisses que nous visitons en 1911 plus d'une douzaine d'entr'elles renoncèrent à leurs traditionnelles quêtes à l'église pour entreprendre leurs quêtes à domicile. Eh-bien ! de ces dernières, l'une a rapporté trois fois plus qu'auparavant ; cinq ont produit le double, deux quatre fois plus ; deux encore, cinq fois plus qu'auparavant.

Il est donc évident que la collecte de porte en porte répandue le plus possible est le facteur le plus assuré pour sortir notre œuvre de l'état financier si critique dans lequel elle se trouve. Point n'est besoin d'établir des bilans financiers fictifs pour montrer qu'il est nécessaire d'arrêter au plustôt un déficit croissant et que le meilleur moyen est d'atteindre un chiffre supérieur

par les quêtes faites à domicile. Le projet de l'organisation des enfants en faveur de notre œuvre, ainsi que l'auteur de ces lignes l'a exposé à la réunion charitable de Bâle, aurait sans doute permis d'entrevoir des résultats satisfaisants. Mais ce plan, si cher au vénérable évêque de S^t Gall, verra-t-il sa réalisation? C'est ce que nous apprendrons plus tard. Nous le souhaiterions de tout cœur.

Le seul espoir de salut pour la caisse des Missions Intérieures reste donc dans une augmentation des recettes par les quêtes à domicile.

Et que dire maintenant de l'avenir? Il nous apparaît plutôt sombre. Si, comme nous l'avons dit plus haut au sujet du résultat des quêtes de 1911, nous n'avons pas lieu de nous attrister, toutefois des besoins pressants et nombreux nous attendent de sorte que nous n'osons pas penser au budget de 1912 et 1913 sans des sentiments très divers.

Et ces besoins se pressent et s'entrechoquent de la manière la plus urgente, tels les flots agités de la mer. Quoi d'étonnant! Nous avons rappelé à Bâle déjà que le centre de gravité numérique de nos populations catholiques s'est déplacé de telle sorte qu'au début du XX^e siècle dans les Cantons protestants se trouvent près de 250,000 catholiques de plus que dans les Cantons d'origine catholique. Les conséquences nécessaires de cet état de choses sont les fondations nouvelles de stations de mission et peu à peu la construction d'églises et l'augmentation du nombre des ministres du culte. Ainsi en fut-il à Amriswil, Horn, Uznach, Töss, Villeneuve, Bâle, Zurich, Genève etc. etc.

La pastoration des Italiens donne aussi à réfléchir. Tandis qu'en 1910 et 1911 on y consacrait la somme de frs. 15,000, cette somme s'élève à frs. 18,000 pour le budget de 1912. Si la progression continue nous devons dans quelques années consacrer quelque 25,000 frs. à cette œuvre de pastoration.

De plus nous voyons apparaître le spectre du renchérissement de la vie, renchérissement qui, d'une part, nous diminue les recettes pour autant du moins qu'il en tarit la source et qui, d'autre part, rend de jour en jour plus onéreuses les conditions d'existence du clergé et pèse lourdement sur lui. Nous n'échapperons pas dès lors dans un avenir plus ou moins éloigné à la question d'élévation des traitements. Au moins faudra-t-il penser à dédommager les ecclésiastiques qui souvent malgré leurs économies ne parviennent qu'à grand peine à nouer les deux bouts.

Ce que de nos jours on accorde sans difficulté au dernier des prolétaires, on n'osera à la longue plus le refuser à un homme cultivé, même si cet homme par hasard était — un prêtre catholique et un missionnaire.

*

*

*

Cependant — *convertere anima mea in requiem tuam, quia Dominus benefecit tibi (Ps. 114, 7).*

Le psalmiste nous exhorte au repos et il a raison. Pourquoi nous lamenter après avoir reçu du Seigneur de si nombreux bienfaits, après qu'en l'année 1911 les Missions Intérieures ont été de nouveau comblées de bénédictions!

Adressons-Lui plutôt nos premiers et sincères actions de grâce. Plaçons à nouveau sous sa bénédiction spéciale l'œuvre qui nous est chère.

Un cordial «Dieu vous le rende» aux nombreux bienfaiteurs et amis des Missions Intérieures qui, par leur modeste obole ou par leurs dons plus généreux, ont été les organes de la Providence pour le triomphe de la charité chrétienne; aux Révérendissimes Evêques de la Suisse qui ont bien voulu recommander notre œuvre dans leurs lettres pastorales; aux ecclésiastiques de la ville et de la campagne auxquels le succès matériel de notre œuvre est grandement redevable. Enfin un cordial merci à toutes nos braves populations catholiques. Leur esprit de sacrifice est vraiment unique et admirable.

Les dernières statistiques des missions nous apprennent que les 260 millions de catholiques du globe donnent environ 25 millions de francs pour les missions. Cela fait 10 centimes par tête. La Suisse catholique occupe une place honorable dans le record de la charité puisqu'elle fournit en moyenne 14 centimes par habitant aux Missions catholiques l'une de ses œuvres favorites. Deux paroisses du canton de St Gall dont l'une (Tübach) compte 600 âmes à fourni 610 frs. donc 1 fr. par tête et l'autre (Berschis) avec 650 catholiques a donné frs. 351 soit à peu près 50 centimes par habitant. Ce sont de vraies étoiles au ciel de la charité chrétienne.

* * *

L'avenir nous apparaît sous des couleurs sombres. Il nous semble apercevoir comme avant l'orage des signes précurseurs. Il n'est pas impossible que la charité se trouve, pour un temps, voilée et enveloppée des nuages de l'influence politique et sociale qui après les beaux temps vécus par l'œuvre des Missions Intérieures lui feraient voir des jours moins prospères.

Rappelons-nous donc les beaux jours de notre œuvre.

«Car la nuit vient où personne ne peut plus travailler.»
(Jean 9, 4.)

Lucerne, Pentecôte 1912.

Pour la Direction:

F. Scherzinger.